

## AVIS DE COURSE

Les MARAUDEURS  
25 et 26 septembre 2021  
Etang du Vignoble à Valenciennes  
Cercle de voile de Valenciennes  
5B

### Préambule

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les prescriptions de la FFVoile s'appliquent :

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, sans les protections renforcées adéquates,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

En raison de l'évolution sanitaire, les participants devront présenter un pass sanitaire valide:

- Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de plus de 18 ans.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection)

Ou

- Le résultat d'un test antigénique ou PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux :

3.1.1 - Maraudeur

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire fournit sur place le jour de la régate.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 35€ par personne. Ce droit d'inscription comprend : les droits d'inscriptions, les repas du midi pour les 2 jours de course et le petit déjeuner du dimanche matin.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : 25 septembre à partir de 9h  
Confirmation de commande du repas du midi : avant le 18 septembre. Après le 18, vous pouvez toujours vous inscrire, mais il faudra venir avec votre propre repas.

- 5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
25 septembre	11H00	toutes
26 septembre	10H00	toutes

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées dans le club house

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type Triangle olympique  
Départ, 1, 2, 3, 1, 3 Arrivée. ou autre parcours selon description au tableau en fonction de l'orientation du vent, de la force du vent. Les parcours seront affichés sur le tableau officiel.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 7+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : lots divers

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Le CVV 03 27 29 65 96 ou [voile.valenciennes@gmail.com](mailto:voile.valenciennes@gmail.com)

Pré-Inscription en ligne : <https://www.voile-valenciennes.fr/index.php/avis-de-courses/>

Afin de pouvoir commander le bon nombre de repas, merci de bien vouloir effectuer un virement en indiquant : Nom Prénom Maraudeur X repas. Remboursement possible 1 semaine avant la régata si annulation participation.

IBAN (International Bank Account Number)

**FR76 1350 7001 7878 0155 1190 771**

BIC (Bank Identification Code) **CCBPFRPPLIL**

Banque **Banque Populaire du Nord TERTIALES**